

Délibération N° 2023-11-19-DSI

Adhésion à l'association Réseau
Français des FabLabs

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance.....	45
Absent.....	0

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-trois novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, M. TARGUI*(Arrivé à 22h09-dernier point), M. DE LA CROIX

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON-ZONON,	a donné mandat à M. LEBLANC
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme BENZIANE
Mme BOUHADA,	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme GAUTHIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. CHAMPETIER	a donné mandat à Mme CHARDIN
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX,	a donné mandat à Mme FENASSE
M. BATTAL	a donné mandat à Mme SAINT-GAL
Mme JANIAUX,	a donné mandat à M. BRUNET
Mme MARTINEZ	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BEDOURET	a donné mandat à M. MATHIEU
Mme CACAIS-BARANGER	a donné mandat à M. MATHIEU

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Delphine FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Hôtel de ville

4 esplanade Louis Bayeure | 94125 Fontenay-sous-Bois Cedex | 01 49 74 74 74

fontenay.fr |    

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Réseau Français des FabLabs association de type 1901 créée en 2015 dans le but de rassembler les structures françaises dont l'objet est d'animer un espace ouvert de fabrication,

CONSIDERANT la volonté de la ville de Fontenay-sous-Bois de développer l'innovation numérique pour ses administrés, les élèves de ses écoles et ses agents à travers les actions de son FabLab municipal « la Forge »,

CONSIDERANT que l'association a pour but non seulement d'apporter accompagnement conseils et appui à ses membres, mais aussi de valoriser et communiquer sur les actions, réalisations et apports de ceux-ci afin de développer les pratiques innovantes et la mutualisation des expériences.

CONSIDERANT les modalités d'adhésion à l'association Réseau Français des FabLabs

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la commune l'adhésion à cette association,

SUR avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1 : Adhérer à l'association Réseau Français des FabLabs.

Article 2 : De désigner comme représentant du Conseil Municipal pour siéger aux réunions statutaires : Monsieur Loïc DAMIANI

Article 3 : D'inscrire au budget de la Ville les crédits inhérents à l'adhésion soit 50 € pour l'année 2023 et les prochaines années.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **29 NOV. 2023**
Publication **30 NOV. 2023**
Notification
Certifié exécutoire
Le Maire,

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

